

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Bassens - Société Saipol - Développement - Conventions - Aide à l'investissement immobilier et matériel - Décision - Autorisation.

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	SAIPOL
Activité de l'entreprise	Fabrication d'huiles et graisses brutes
Commune concernée par le projet	BASSENS
Emplois actuels	81
Création d'emplois prévue	10
Nature du projet : (innovation, implantation, diversification, relocalisation, création, extension...)	Création d'une ligne de décorticage de graines de tournesol
Surface : terrain + shon (si immobilier)	
Respect du développement durable : HQE, BBS	HQE
Montant de l'investissement	18 731 000 €
Montant de la subvention CUB proposée	500 000 €

• **Historique** :

Créée en 1983, la Société SAIPOL est spécialisée dans la fabrication d'huiles et de graisses brutes.

Sur le plan juridique, la Société SAIPOL est une SAS au capital social de 37 094 336 € détenu à 100% par SOPROL.

La Société SAIPOL possède plusieurs filiales : Lesieur (100%), SAIPOL Méditerranée SL (100%), Expur SA (99,99%), Hosol (99,96%), LMT Oléagineux (60%), Centre Grains (33,34%) et Cristal Tunisie SA (30%).

• **Activité** :

La Société SAIPOL fabrique des huiles et graisses brutes.

C'est le leader français de la trituration des graines oléagineuses et du raffinage des huiles. Elle produit et commercialise des huiles végétales brutes, neutres et raffinées, destinées au marché alimentaire ainsi que des tourteaux pour la nutrition animale.

SAIPOL dispose de 7 sites industriels en France et 2 en Roumanie. Au sein de la CUB, elle est implantée à Bassens ainsi qu'à Bordeaux Bacalan, au travers de sa filiale Lesieur. L'entreprise SAIPOL fait partie du groupe Sofiprotéol, établissement financier de la filière des huiles et protéines végétales. Le groupe est également présent dans les métiers de la nutrition animale, oléochimie, et biocarburants.

Au cours des 10 dernières années, la filière colza s'est développée pour faire face à la demande en biocarburants, liée à l'incorporation obligatoire de biodiesel dans le gasoil. Cette obligation a entraîné une offre accrue en tourteaux de colza destinés à la nutrition animale, reléguant de ce fait les tourteaux de tournesol moins riches, à l'export.

Afin de continuer à valoriser les productions françaises, et pour rester compétitif, le groupe Sofiprotéol et sa filiale SAIPOL, doivent adapter l'outil industriel. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'investissement sur le site de Bassens afin d'améliorer la qualité des tourteaux de tournesol et mettre en place une démarche de développement durable.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

La société SAIPOL est bien implantée sur son marché, et souhaite disposer d'une source de matières premières, riches en protéines pour faire face aux besoins de la nutrition animale.

Aujourd'hui, SAIPOL souhaite enrichir les tourteaux de tournesol, afin d'obtenir une teneur en protéines de 36%, contre 28% pour un tourteau classique ; cela permettrait de concurrencer les tourteaux de soja d'importation (48% de protéines), dont la traçabilité est mal maîtrisée.

Le procédé mis en place consiste à éliminer une fraction des coques de la graine provoquant l'éclatement de cette dernière au moyen de séparateurs, tout en veillant à laisser le moins possible de particules d'amandes riches en huile dans les coques.

La cadence de traitement visée est de 3 000 tonnes / jour. Cette ligne de décorticage est complétée par l'installation d'une chaudière biomasse fonctionnant avec les coques de tournesol produites précédemment.

Ce second volet, d'un montant prévisionnel de 13 M €, a obtenu une aide de l'ADEME pour 6,2 M €, et n'est pas inclus dans l'assiette éligible.

La ligne de décorticage sera installée dans un nouveau bâtiment technique.

Le but de ce projet est :

- de produire une matière première à destination de l'alimentation animale, concentrée en protéines pour concurrencer les tourteaux d'importation,
- de développer une filière tournesol locale non OGM,
- de permettre une augmentation de la capacité de trituration en faisant de Bassens une usine presque exclusivement tournée vers le tournesol,
- d'utiliser les coques de tournesol issues du décorticage comme biomasse pour couvrir la totalité des besoins en vapeur de l'usine,
- de ne plus utiliser d'énergie thermique fossile,
- de diminuer l'empreinte carbone du site,
- d'adopter une démarche proactive dans le contexte de la taxe carbone,
- de répondre au Grenelle de l'Environnement.

Enfin, l'augmentation de l'activité de l'usine de BASSENS aura un impact sur le trafic portuaire, car l'importation de graines de tournesol sera indispensable pour optimiser la capacité de l'outil, (environ 50 000 tonnes / an), et aura une incidence liée à l'exportation de tourteaux. De plus, le flux d'huile de tournesol à destination de l'usine Saipol de Dunkerque, devrait augmenter de 60 000 tonnes.

S'agissant d'une construction neuve, l'entreprise appliquera un traitement optimisé des 14 cibles inhérentes à la démarche HQE. Ces investissements devraient également se traduire par la création de 10 emplois sur 3 ans.

• **Moyens** :

La ligne de décorticage sera installée dans un nouveau bâtiment technique, dans le prolongement de l'atelier de trituration.

Les silos de stockage des coques de tournesol granulées seront construits dans le prolongement des silos de béton existants.

La chaudière sera implantée à l'extérieur, proche du décorticage, afin de faciliter le transport des coques.

En 2009, 70% de la trituration française a été réalisée par SAIPOL.

Sur le plan humain, l'entreprise compte un effectif de 81 personnes :

- 9 cadres
- 7 employés
- 22 agents de maîtrise
- 43 ouvriers

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Préparation des graines (matériel).....	814 000	Autofinancement	16 731 000
Séchage (matériel, génie civil, raccordement, calorifugeage)	1 160 000	Feder	400 000
.....	8 093 000	Conseil Régional	1 100 000
Décorticage (matériel, bâtiment).....	980 000	Communauté Urbaine	500 000
Bâtiments (bâtiment administratif, laboratoire)	1 903 000		
Voiries, utilités, sécurité, espaces verts.....	2 127 000		
Ingénierie	3 654 000		
.....			
Electricité, automatisme, instrumentation.....			
TOTAL	18 731 000	TOTAL	18 731 000
	€		€

Il est précisé que sur un coût total de 18 731 000 €, l'assiette éligible est de 15 848 000 €, (certaines dépenses comme les espaces verts, les voiries... ne sont pas prises en compte). La

contribution des collectivités s'élèvera à 12,61% de l'assiette, soit la somme de 2 000 000 €, répartie entre elles de la manière suivante :

CRA > 6,94 %

FEDER > 2,52 %

CUB > 3,15 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Règlement CE n° 1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3, L 1511-5.

VU le décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les Collectivités Territoriales.

VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique approuvé par le Conseil de Communauté par délibération 2011-0156 du 25 mars 2011.

VU la délibération du Conseil Régional en date du 14 novembre 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

- il est d'intérêt communautaire de favoriser sur le territoire de la CUB, le développement de l'emploi et des entreprises,
- la Société SAIPOL est une entreprise spécialisée dans la fabrication d'huiles et graisses brutes,
- ce projet permettra à l'entreprise de poursuivre son développement,
- l'entreprise envisage la création de 10 emplois sur 3 ans,
- le montant total de l'investissement immobilier et matériel, objet de la demande, est estimé à 18 731 000 €.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution à l'entreprise SAIPOL d'une subvention de 500 000 € pour la réalisation de son projet immobilier et matériel est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à l'entreprise SAIPOL ainsi que la convention avec la Région Aquitaine ci-jointe autorisant la CUB à intervenir sur l'investissement matériel.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA01, CRB BD00 du budget de l'exercice principal en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2011

M. NICOLAS FLORIAN